



LA SAINTE AMPOULE

N° 228 – novembre – décembre 2014

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

Editorial : De l'usage du Concile Vatican II comme citation.

Monseigneur Lefebvre, devant les textes du concile Vatican II, a toujours affirmé qu'il fallait distinguer trois sortes de textes. Les uns sont catholiques, fidèles à la doctrine traditionnelle de l'Eglise. D'autres textes sont ambigus et donc susceptibles d'interprétations diverses et variées, jusqu'à contredire la Tradition. Enfin, certains sont très mauvais, totalement contraires au magistère de l'Eglise transmis par les Papes précédents ce concile.

Devant cette constatation, nous est-il quand même permis de tirer quelques citations orthodoxes des documents conciliaires, afin

d'étayer articles, conférences, sermons, ouvrages ? Peut-on invoquer sans restriction les passages conformes à la saine doctrine présents dans les textes de ce concile ? Peut-on citer les passages ambigus de ce concile en les interprétant à la lumière de la Tradition ? Bref, peut-on mentionner les textes de ce concile dans notre enseignement ? Ces mêmes questions peuvent s'incarner dans les membres de la Fraternité Saint-Pie X : pourquoi son fondateur, ses Evêques et ses prêtres ne citent-ils jamais le magistère orthodoxe conciliaire ou post-conciliaire ?

Il faut tout d'abord considérer le problème que pose le mélange de la vérité et de l'erreur dans un même document.

Pour répondre à cette problématique, citons d'abord Saint Denis nous donnant ce principe : « *Le bien procède d'une cause complète, mais le mal vient de défauts particuliers.* » (1)

Appliquons ce principe à la vertu théologique de foi. La foi, comme toute vertu théologique, possède un objet matériel et un objet formel. Son objet matériel est l'ensemble des vérités révélées par Dieu. Son objet formel est l'autorité de Dieu Révéland. « *Il en est de même pour la foi, son objet formel n'est autre chose que la Vérité première (Dieu). Car la foi, telle que nous l'envisionnons, n'adhère à une vérité, que parce que Dieu l'a révélée aux hommes ; par conséquent la vérité divine est comme le motif qui détermine son adhésion.* » (2)

Or l'hérésiarque, en refusant un seul article de foi, refuse de ce

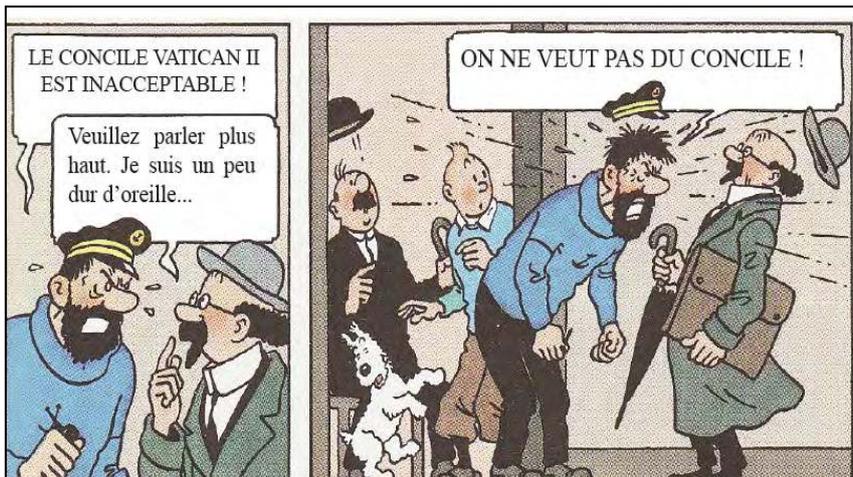
fait l'autorité de Dieu et perd, du même coup la première des vertus théologiques. En croyant à onze articles du Credo, mais refusant le douzième, le motif de son adhésion n'est plus l'autorité de Dieu, mais la sienne. Ainsi, quand un hérétique enseigne une vérité de foi, cet enseignement de la foi n'est vrai que matériellement parce que motivé par sa propre autorité et non celle de Dieu. Alors nous ne pouvons utiliser, même quand il dit vrai, les propos d'un hérétique.

Le principe de Saint Denis, cité plus haut, peut aussi s'appliquer dans l'ordre de la morale. Ainsi, en morale, plus de choses sont requises pour faire le bien que pour

faire la mal. Une action sera donc bonne, parce que son objet sera bon, mais aussi parce que toutes les circonstances de cet acte seront bonnes. A contrario, il suffira qu'une circonstance soit mauvaise, par exemple l'intention, ou le temps, ou le lieu, pour que l'acte soit moralement mauvais. Prendre son repas dans sa salle à manger, n'a rien d'immoral. En revanche, manger un sandwich dans une église est un péché contre la vertu de religion.

Ainsi, que ce soit dans l'ordre de la foi ou de la morale, nous voyons un principe unificateur qui fait que l'acte de foi est vrai, et que cet acte moral est bon.

Maintenant, comment Notre-Seigneur Jésus-Christ agissait-Il devant un discours où erreurs et vérités se mélangeaient ? Quelle attitude avait Notre-Seigneur Jésus-Christ quand les démons professaient sa divinité ? Laissons la parole à Saint Thomas d'Aquin lorsqu'il envisage des miracles du Christ : « *Le Christ n'a pas fait le miracle d'expulser des démons dans leur intérêt, mais dans l'intérêt des hommes afin que ceux-ci Le glorifient. Et c'est pourquoi Il interdisait aux démons de publier ce qui aurait servi à sa propre louange. D'abord, pour nous donner une leçon. Saint Athanase, dans son traité des synodes, dit : "Il empêchait le diable de parler, même pour rendre hommage à la vérité, afin de nous apprendre à ne pas nous fier aux hérétiques, alors même qu'ils paraissent dire des choses vraies ; quand nous avons pour nous les divines Ecritures, devons-nous donc aller demander des lumières au diable ?" C'est dangereux, d'ailleurs, parce que les démons mêlent souvent des mensonges à la vérité.* » (3)



La seule attitude pondérée face au concile Vatican II!...

La deuxième tentation du démon subie par Notre-Seigneur au désert,(4) est un parfait exemple pour illustrer les propos de Saint Thomas. Le tentateur utilise les versets 11 et 12 du psaume 90 en faussant leur sens. « *Les démons mêlent souvent des mensonges à la vérité* » (5), parce qu'en effet, l'erreur absolue n'a aucune chance d'être acceptée. Les hérétiques alors mêlent toujours quelques vérités à l'erreur afin de faire accepter cette dernière, et abusent ainsi de la faiblesse de leurs auditeurs. Saint Augustin commentant les versets 11-12 du psaume 90 dit ceci : « *Quand satan cite la Bible, il ne cherche pas à en éclaircir le sens, mais à l'obscurcir, et même à le fausser.* » (6)

Forte de ces principes et à l'exemple de son divin Fondateur, l'Eglise, devant les œuvres doctrinales des hérésiarques qui jonchent le cours de son histoire aura une attitude bien arrêtée. Il fut un temps béni dans l'Eglise de Dieu durant lequel, pour protéger la foi de ses fidèles, notre Sainte Mère avait établi un index. Cet index était une liste de livres étudiés par les théologiens du Saint-Office et condamnés par ce dernier. Le Pape était le préfet de ce Saint-Office, parce que sa première charge est d'enseigner et de protéger la foi. Mais il faut noter que dans le cas de nos hérésiarques, qui choisissent et façonnent leur doctrine à la mesure de leur intelligence, tout n'est pas forcément mauvais. Arius, par exemple, nie la divinité de Jésus-Christ, mais ne nie pas son humanité. Donc, dans les propos de cet individu, tout n'est pas condamnable. Que fait l'Eglise dans un cas semblable ? Plusieurs possibilités Lui sont offertes. Selon les cas de figure, Elle peut soit condamner tous les ouvrages d'un auteur parce que hérétique, soit suspendre quelques ouvrages d'un auteur. Ce fut le cas des Pères Congar, Teilhard de Chardin avant le concile Vatican II. Enfin, le Saint-Office peut mettre à l'index les ouvrages d'un auteur hétérodoxe correspondants à une partie de sa vie. Ici nous pensons à Tertullien, grand auteur et défenseur de la Sainte Eglise, mais tombé dans l'hérésie vers 213. Ainsi l'Eglise, ne distingue pas dans de tels ouvrages ce qui est bon, de ce qui est mauvais. Elle ne condamne pas dans tel écrit, tels chapitres, telles pages, ou tels paragraphes. Non, Elle condamne le livre dans son entier ou tous les ouvrages de tel auteur.

Saint Hilaire de Poitiers, afin d'apprécier à sa juste valeur la nécessité de la clarté des textes formulant la foi catholique, disait en son temps: « *Pour que l'erreur s'élève jusqu'à la certitude, on ne parle de la vérité qu'en termes ambigus ; on sème partout le doute : il n'y a plus d'unanimité, et le partage des esprits révèle assez la présence de l'anti-christ. De là la lutte des opinions ; de là vient qu'avec la foi en un seul Christ on en prêche deux ; de là vient que l'esprit d'Arius, cet ange des ténèbres, s'est changé en ange de lumière...* ». (7) Certes, le grand Évêque de Poitiers s'arrête ici sur l'ambiguïté des termes, mais ne pouvons-nous pas étendre et appliquer son commentaire à l'ambiguïté d'un texte ?

Maintenant qu'en est-il pour le concile Vatican II ? Tout d'abord, il faut le réaffirmer, ce concile n'a pas le caractère infaillible d'un concile dogmatique. On ne trouve pas dans ses textes la présence simultanée des quatre notes nécessaires pouvant qualifier ce concile de dogmatique. Monseigneur Lefebvre l'a dit et redit : « *Il était alors impossible de définir quoi que ce soit !* ». De plus, en leur temps, les autorités de l'époque l'ont déclaré pastoral (8), donc faillible.

Puis, devant les nouveautés enseignées dans ce concile : la liberté religieuse, la collégialité et l'œcuménisme, Mgr Lefebvre rappen-

lait la grille de lecture permettant de juger ces documents. « *Le critère de la vérité, et d'ailleurs de l'infaillibilité du Pape et de l'Eglise, est sa conformité à la Tradition et au dépôt de la foi. Quod ubique quod semper. Ce qui est enseigné partout et toujours, dans l'espace et dans le temps. S'éloigner de la Tradition c'est s'éloigner de l'Eglise.* » (9). Ainsi le prélat d'Ecône voit dans ce magistère « *Un magistère qui n'est pas fidèle à la Tradition* »(10) ; « *Un magistère qui détruit ce magistère [de toujours], qui détruit cette Tradition* » (11); « *Un magistère nouveau ou une conception nouvelle du magistère de l'Eglise, conception qui est d'ailleurs une conception moderniste* ». (11) Le Père Calmel (13) y voit un « *magistère fuyant* »(12). Nous voyons donc qu'il est bien difficile d'accorder à ce magistère une authenticité catholique.

Ensuite, si nous regardons l'ensemble du concile, nous constatons que celui-ci a eu pour principale finalité l'œcuménisme. Ainsi, de près ou de loin, bon nombre de textes ont cette erreur pour lumière, pour leitmotiv. Le concile Vatican II appliqué, c'est d'abord la messe Paul VI, puis Assise I, II et III. D'ailleurs, le maître-mot du concile, me semble-t-il, fut l'égalité : tout d'abord l'égalité des hommes d'Eglise entre eux, ce fut la collégialité ; puis l'égalité des religions, ce fut l'œcuménisme ; enfin l'égalité des hommes avec Dieu, véritable relent du péché originel au dépend de l'adoration de la créature pour son Créateur, au dépend de la distinction de l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel, ce fut la liberté religieuse (14). Du même coup, tous les paragraphes du concile Vatican II, toutes ses phrases ne doivent-ils pas être compris sous ce seul point de vue ? Ainsi le concile, par cet unique principe directeur, par ce fameux « *esprit du concile* », revêt une unité, devient un tout moral. De ce fait, toute citation orthodoxe conforme à la foi enseignée par l'Eglise, n'est en définitive dans ce concile que matériellement catholique.

« N'aie égard à personne au préjudice de ton âme, et ne rougis pas pour ta perte »

L'ecclésiastique 4/22 (Traduction par Crampon)

Enfin, les fruits, pour qui veut les voir, ne cessent de confirmer cette réalité. Toute initiative faite « *au nom du concile* », dans « *l'esprit du concile* », donne des fruits bien amers, bien éloignés de la sainteté, du renouveau mainte fois promis.

Alors sans renier le pouvoir d'enseignement du pape ou d'un concile, sans s'attribuer un pouvoir que nous ne possédons pas, nous sommes bien obligés quand même, devant de tels faits, devant de tels enseignements, d'émettre un jugement. Ici se place le rôle délicat de la Fraternité Saint-Pie-X. Si celle-ci est une œuvre d'Eglise à part entière, il n'est pas en son pouvoir d'attribuer officiellement à un quelconque document une quelconque note théologique. La Fraternité ne peut donc porter aucune sentence par voie d'autorité, au nom de l'Eglise, sur les textes du dernier concile. Ceci étant dit, attesté et proclamé à qui veut bien l'entendre, que pouvons-nous faire ? Quelles sont nos possibilités en la matière ? En effet, l'homme est doué d'intelligence et de volonté, il doit juger et agir. Pour toutes les raisons signalées, et surtout parce que différentes propositions dans ses textes contredisent explicitement le magistère antérieur ou en donnent une expression insuffisante et ambiguë, ce concile, qui est un tout, devrait être qualifié de déficient, comme d'ailleurs le magistère postconciliaire qui s'en fait l'écho. Ainsi, nous nous limitons à un jugement théologique prudentiel, laissant le magistère futur se prononcer au Nom de l'Eglise, et donner un jugement conforme à la Tradition. Peut-être, et sûrement, qu'un jour, un pape attribuera au concile et aux documents postérieurs qui en sont inspirés, le qualificatif de « *favens haeresim* », de favoriser l'hérésie, voir même d'hérésie. Nous n'en sommes pas encore là aujourd'hui malheureusement ; contentons-nous de la prudence.



Concile Vatican II, 1962-1965

Le magistère étant la vérité, devant un enseignement moderniste (puisque dans le concile une page est catholique et la suivante ne l'est pas), devant un enseignement ambigu, devant un magistère déficient dont nous pouvons facilement douter de l'authenticité et de son autorité, devant la pratique constante de l'Eglise face aux enseignements des hérésiarques ou de ce qui s'éloigne de la foi traditionnelle, il n'est pas possible de citer les enseignements matériellement orthodoxes disséminés dans les textes conciliaires, ni d'y faire référence. Il ne serait pas prudent de le faire, d'accorder une quelconque légitimité, un droit de cité à ce nouveau magistère. D'ailleurs, en actualisant la question de saint Thomas (15) vu plus haut, posons-nous celle-ci : « *Quand nous avons deux mille ans de Tradition, devons-nous demander des lumières à un concile douteux ?* » La réponse ne varie pas : « *C'est tout aussi dangereux* ». De plus, comme toute révolution, la révolution conciliaire étant un bloc, c'est donc comme un bloc que nous devons la combattre.

Ne doit-il pas en être de même pour l'enseignement des papes subséquents au concile ? Certes, nous l'affirmons encore à qui veut l'entendre, le pape possède bien le pouvoir d'enseignement et nous ne le contestons pas le moins du monde. Mais ces papes étant modernistes, est-il prudent de les citer dans leurs textes orthodoxes ? Il semble que là aussi, il y ait un grand danger de relativisme et d'indifférentisme. Même dans leurs écrits apparemment catholiques, les mots qu'ils emploient ont-ils la même signification que l'Eglise leur donne traditionnellement ? Ce n'est pas automatique ! Comme exemple, prenons la « pauvreté » d'un pape François. Je doute sérieusement qu'elle soit la même que celle enseignée par Notre-Seigneur dans la première béatitude, ou celle d'un Saint François d'Assise. Est-il donc prudent de citer ces textes provenant d'un magistère douteux, sans unité, mélangeant le vrai et le faux comme savent le faire les modernistes ? Encore une fois,

c'est une question de prudence, de protection de la foi des fidèles.

Mais devant ce mutisme de notre part, certains pourraient nous objecter ceci : « *Vous ne citez jamais le pape, donc vous êtes contre le pape !* » A cela, nous répondons que notre reconnaissance du pape est explicite par la liturgie et par notre enseignement. Mais aussi, pour qui sait voir les choses honnêtement, la reconnaissance par notre Fraternité des prérogatives du pape est bien explicite par sa ferme opposition à la collégialité des évêques. Dans le combat de la Fraternité Saint-Pie X pour l'Eglise, y a-t-il une preuve plus éclatante de son attachement indéfectible à la papauté, par la défense des droits et des pouvoirs du souverain pontife que le concile a voulu lui ravir par cette fameuse collégialité ? Ainsi, rien ne nous oblige à citer un magistère douteux comme preuve de notre reconnaissance du souverain pontife et de ses privilèges.

Au sortir de cette crise sans précédent, on peut bien penser que l'attitude des autorités de l'Eglise sera justement, dans un premier temps, de taire le concile. Tout bon chef d'Etat, après une guerre civile, décrète une réconciliation nationale avec interdiction de parler de cette triste période sous peine de poursuites. Ainsi, il n'est pas invraisemblable que les autorités de ce renouveau de l'Eglise feront table rase, cette fois-ci pour la bonne cause, du passé moderniste et ainsi interdiront toute citation du concile Vatican II et du magistère des papes modernistes postérieurs. Mais il est aussi aisé de penser que ces autorités n'en resteront pas à ce simple silence prudentiel, elles seront tenues de dénoncer les erreurs ambiantes pour les chasser des esprits contaminés. Par cela, il faudra bien un jour en arrivé à des condamnations.

En attendant cet heureux événement, laissons le mot de la fin au Révérend Père Calmel s'adressant à des religieuses voulant garder la Tradition : « *Le moderniste est un hérétique doublé d'un traître... Savoir que le modernisme garde tout en théologie, mais réinterprète tout* ». *C'est pourquoi, « il ne faut rien concéder. Etre religieuse maintenant, c'est cela. Ne rien concéder jusqu'au martyre. Il faut garder la ligne très ferme : la bagarre – le martyre. Pas de discours.* » (16)

Nicolas Jaquemet +

1) Somme théologique III q 90 art. 2 ad 4.

2) Somme théologique II II q 1 art. 1.

3) Somme théologique III q 44 art. 1 ad 3.

4) St Matth. ch. 4, v. 6.

5) Somme théologique III q 44 art. 1 ad 3.

6) Bible Glaire Page 1514 note 6.

7) « Contre Auxence », évêque arien de Milan.

8) Paul VI, « Discours d'ouverture de la deuxième session du concile Vatican II, le 29 septembre 1963 » dans DC n° 1410, col. 1348. Paul VI « Discours de clôture du Concile, le 7 décembre 1965 » dans DC n° 1462, col. 64.

9) « J'accuse le Concile », 2ème édition, 1976, p. 112.

10) Vue de haut n°13, p. 55.

11) Vue de haut n°13, p. 53.

12) Vue de haut n°13, p. 52.

13) Le Père Roger-Thomas Calmel, par le Père Jean-Dominique Fabre, Page 529.

14) Égalité et liberté sont l'essence du code de la Franc-maçonnerie : « La conjuration antichrétienne » de Mgr Delassus Pages 139-140

15) Somme théologique III q 44 art. 1 ad 3.

16) Le Père Roger-Thomas Calmel, par le Père Jean-Dominique Fabre, Page 467.



**Mot de l'aumônier
pour le Lien n° 111
(1er trimestre 2014)**

Chers Croisés du Rosaire,

Je profite de ce numéro du Lien pour vous entretenir de la question des « Rosaire vivants », puisque c'est l'un des buts de l'œuvre de la Croisade du Rosaire d'organiser et de faire perdurer le plus grand nombre possible de Rosaire vivants, et que beaucoup d'entre vous font partie d'un tel Rosaire.

Qu'est-ce qu'un « Rosaire vivant » ? C'est un groupe de quinze personnes, à la tête duquel se trouve un responsable que l'on appelle le « Zélateur » ou la « Zélatrice ». Les quatorze autres membres du groupe sont appelés des « Rosaristes », et chacun s'engage à réciter chaque jour le mystère du Rosaire qui lui est attribué pour un mois par son zélateur ; ainsi, chaque jour, un rosaire entier est récité et médité par ce groupe de quinze personnes, et ces dernières bénéficient donc chacune des grâces spéciales attachées à la récitation d'un rosaire entier.

Le zélateur remet, en principe tous les trimestres, à chacun de ses rosaristes une feuille où sont indiqués les trois mystères qui lui sont attribués (un par mois) pour le trimestre ainsi que, éventuellement, quelques intentions de prières particulières pour son rosaire vivant, en plus de l'intention générale mensuelle donnée par l'œuvre de la Croisade du Rosaire. En principe, les mystères se suivent dans l'ordre : ainsi, la personne qui aura à méditer le mystère de l'Annonciation durant le mois de janvier, aura à méditer la Visitation en février et la Nativité en mars. Mais il peut y avoir parfois des exceptions, dans des circonstances particulières.

Appartenir à un rosaire vivant est donc un excellent moyen pour approfondir la méditation des mystères du rosaire, rendant possible une meilleure connaissance de ces mystères, puisque nous méditons sur chacun d'eux durant un mois en-

tier ; nous pouvons ainsi sonder peu à peu toute la richesse spirituelle de chacun de ces mystères, surtout si nous avons soin d'accompagner la méditation du mystère qui nous est attribué pour le mois de bonnes lectures sur ce mystère, puisant dans ces lectures spirituelles un surcroît de connaissance et d'amour de Notre Seigneur et de Notre Dame. Ainsi s'opère doucement mais très sûrement, jour après jour, la sanctification de l'âme, et la connaissance toujours plus intime de Notre Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère pousse à un amour toujours plus ardent envers eux, ce qui entraîne l'âme à un désir d'imitation plus fidèle et plus généreux de la vie et des vertus de notre divin Sauveur et de la Corédemptrice de nos âmes.



Appartenir à un Rosaire vivant nécessite un petit effort, il est vrai, mais qui me semble à la portée de toutes les personnes de bonne volonté : comment ne trouverions-nous pas cinq minutes dans notre journée pour méditer le mystère qui nous est attribué, alors que bien souvent, nous perdons beaucoup plus de cinq minutes en conversations ou actions inutiles pour le salut éternel, qui ne servent qu'à satisfaire notre orgueil ou notre curiosité ?

Cet effort sera d'ailleurs différent, en pratique, selon les personnes. Pour ceux qui ont l'habitude de réciter les quinze mystères du rosaire chaque jour, il n'y aura qu'un effort de mémoire à faire : il suffira de penser à méditer le mystère attribué en l'offrant aux intentions données par son zélateur, et en union de prière avec les autres membres de son rosaire vivant.

Pour ceux qui méditent un chapelet chaque jour : soit ils ajoutent à leur chapelet un sixième mystère qui est celui qu'ils doivent réciter dans le cadre du rosaire vivant, ce qui est évidemment la solution la meilleure, la plus sanctifiante ; soit le mystère de leur rosaire vivant peut faire partie de leur chapelet quotidien. Dans ce dernier cas, s'ils récitent le chapelet en famille ou à plusieurs, ils peuvent réciter quatre mystères ensemble, puis chacun méditera le mystère de son rosaire vivant, soit à la suite de ces quatre mystères, soit à un autre moment de la journée.

Enfin, pour ceux qui ne méditent pas le chapelet quotidiennement, il suffit de penser à méditer chaque jour au moins le

Enfin, pour ceux qui ne méditent pas le chapelet quotidiennement, il suffit de penser à méditer chaque jour au moins le

mystère de son rosaire vivant et, pour ne pas l'oublier, la meilleure manière est de le méditer à un moment précis de la journée, par exemple à la suite de sa prière du matin ou de sa prière du soir, ou bien avant ou après le déjeuner ou le dîner, ou encore lors d'un trajet en voiture ou en transport en commun, etc... Chacun veillera à s'organiser selon son emploi du temps habituel.

Pour finir, je dois répondre à deux objections qui reviennent souvent pour justifier de ne pas appartenir à un Rosaire vivant :

1°) L'objection selon laquelle il serait rébarbatif de méditer durant tout un mois sur le même mystère, que ce laps de temps est trop long. J'ai répondu en partie, ci-dessus, à cette objection, en précisant que la participation à un rosaire vivant doit être une occasion de mieux se pénétrer de la grande richesse spirituelle des mystères du rosaire et d'approfondir la connaissance de ces mystères et de leurs fruits. J'ajoute ici que réduire le délai d'un mois pour l'attribution des mystères à chacun alourdirait démesurément le travail du zéléteur, qui est déjà bien généreux de s'occuper d'un rosaire vivant, et que cela risquerait de réduire considérablement le nombre de zélateurs et donc de rosaires vivants, ce qui est exactement le contraire du but poursuivi par l'œuvre de la Croisade du Rosaire.

2°) L'objection selon laquelle il est difficile de se rappeler le mystère attribué. Pour résoudre cette objection, il suffit de trouver un petit moyen pratique pour se rappeler facilement le mystère que l'on doit méditer : par exemple, dès réception de la feuille trimestrielle, écrire les mystères de chaque mois sur un petit papier que l'on glisse dans son portefeuille (pour les messieurs), dans son sac à main (pour les dames), ou bien dans son agenda, ou même enregistrer sur son portable les mystères attribués, etc... Nous notons d'ordinaire avec soin nos rendez-vous importants, en particulier chez les médecins, pour ne pas les oublier, et nous ne serions pas capables de déployer le même soin, le même zèle, en faveur du Rosaire vivant dont nous faisons partie, alors que le Rosaire a été donné par Dieu à notre temps comme une efficace médecine spirituelle, comme le grand moyen de sauvegarder la vie spirituelle de nos âmes contre les multiples dangers qui la menacent (voir les paroles de Sœur Lucie de Fatima au Père Fuentes, le 26 décembre 1957) !

J'espère, chers Croisés, que vous serez toujours plus nombreux à faire partie d'un Rosaire vivant et, dans cette espérance, je vous présente mes meilleurs vœux de « bonne et sainte année 2014 », vous assurant de mon entier dévouement sacerdotal et de mes fidèles prières.

Abbé Fabrice Delestre.

Le Lien, bulletin trimestriel de la Croisade du Rosaire, peut être envoyé gratuitement à qui désire le recevoir. Pour cela il suffit de demander à le recevoir au secrétariat de la Croisade, 79, rue Rémy Dumoncel, 77210 Avon.

Les correspondants de la Croisade du Rosaire dans nos chapelles.

A Reims : Madame Emmanuel Lepape;

Tél.: 03-26-88-99-58.

A Charleville-Mézières : Madame Honoré Thomas;

Tél.: 03-24-29-20-23.

A Troyes : Madame Damien Dupin de la Gérivière;

Tél.: 03-25-29-02-76.

A Le-Hérie-la-Viéville : Mademoiselle Marie-Emmanuelle Julliot;

Tél.: 06-74-65-45-34.

A Saint-Quentin : Mademoiselle Clotilde Desaint;

Tél.: 03-23-63-88-07.

Dates à retenir

Lundi 8 décembre

Fête de l'Immaculée



Conception

18h30, à Reims

messe solennelle en la chapelle

Notre-Dame de France et

procession aux flambeaux

dans les rues de la ville.

VENEZ TOUS!

Beaucoup de petits catéchumènes, en revanche, s'initient vite à la morale évangélique. Nous n'avons que l'embaras du choix pour trouver dans la correspondance et dans les récits de Mgr Augouard des exemples prouvant que, contrairement à une opinion courante, les Missionnaires parviennent à opérer des conversions sincères et durables chez des sauvages que la religion a transformés : c'est le catéchiste Ekanghila qui, apprenant que son école va être fermée, faute de ressources, apporte ses petites économies aux Pères pour continuer à nourrir les enfants et déclare que tout ce qu'il gagnera désormais aura la même destination. C'est le brave Kenessi, marié et père de trois enfants, qui, blessé à mort par un camarade maladroit au cours d'une chasse à l'éléphant, demande à se confesser avant d'être pansé, déclare à son meurtrier involontaire qu'il ne lui en veut pas et succombe, au bout de deux jours, dans d'horribles souffrances, après avoir adressé aux siens les plus touchantes recommandations. Aussitôt, un autre chrétien, ami du mort, se présente et, bien qu'ayant de la peine à se suffire à lui-même avec son travail, offre de recueillir et d'adopter les orphelins. C'est surtout la petite Zoungoula, qu'on ne peut arracher de l'autel le jour de sa Première Communion ; à la Mère Marie la pressant de venir prendre son repas, elle fait cette belle réponse : « Mon âme est rassasiée, mon corps n'a pas faim », et laissée à sa dévotion, l'enfant passe toute la journée sans nourriture. Cette petite négresse, qui, dès son jeune âge, témoignait de telles dispositions, deviendra, par la suite, une véritable sainte : son histoire est trop admirable pour que nous ne nous y arrêtions pas en empruntant de touchants détails à la correspondance de Mgr Augouard.

Un jour, âgée de 18 ans, Zoungoula va trouver l'Evêque et s'agenouille devant lui pour recevoir sa bénédiction. Après la lui avoir donnée, Monseigneur l'invite à se relever. « Non, Monseigneur, répond-elle, j'ai à vous parler d'une chose grave... Ce que j'ai à vous demander, il faut que je le demande à genoux... Je voudrais être religieuse. »

Jamais, jusqu'à ce jour, on n'avait parlé à ces enfants de vocation religieuse ; ce terrain sauvage ne nous paraissait pas suffisamment défriché pour faire éclore cette fleur délicate... « Religieuse ? lui dis-je.

Qui donc t'a mis cette idée en tête ?

Moi toute seule en mon cœur.

Ce n'est pas la Mère Supérieure ?

Non, Monseigneur ! Je ne lui ai pas dit mon secret. »

Et l'Evêque insistant pour savoir la raison qui la pousse, l'enfant répond : « Voilà Monseigneur ! J'ai remarqué que quand les Sœurs viennent nous conduire aux travaux des champs, elles sont malades ; elles ont la fièvre, parce qu'elles ne sont pas habituées à notre climat ; moi qui suis du pays, je ne serai pas malade ; si je suis religieuse, j'aurai autorité sur mes petites compagnes, je les conduirai dehors ; les Sœurs resteront à la maison et elles ne seront plus malades. »



**Mgr Augouard, père du Saint-Esprit,
Apôtre et explorateur du Congo français.**

Grandement édifié, Mgr Augouard déclare qu'il faut cependant réfléchir encore avant de prendre une si grave décision. Il engage Zoungoula à bien prier. Il priera de son côté et, dans six mois il rendra réponse.

Cette enfant qui, dans sa candeur naïve, s'imaginait que j'allais l'admettre tout de suite au nombre des religieuses (elle était toujours à genoux), se mit à joindre ses deux mains, et levant vers moi ses yeux gonflés de larmes : « Oh ! Six mois ! » répliqua-t-elle avec un long soupir !... et avec un accent, non pas de désespoir, mais de profonde humiliation pour sa race dégénérée : Mais alors nous pauvres Noirs, nous ne pouvons donc pas aimer le bon Dieu comme les Blancs ?

Elle supposait que ma réponse dilatoire cachait une fin de non-recevoir.

« Mais si mon enfant ! Les Noirs peuvent aimer le bon Dieu comme les Blancs ; et dans le ciel il y aura probablement beaucoup de Noirs qui seront avant les Blancs, puisque notre place dans le ciel dépend de notre amour du bon Dieu sur la

terre, c'est-à-dire de notre fidélité à lui obéir. Mais la vocation religieuse est une grande chose, et nous-mêmes nous avons étudié notre vocation pendant de longues années. Comme je te l'ai dit : tu vas prier, et moi aussi ; quand le bon Dieu nous aura bien éclairés, nous prendrons une décision. Allons ! Va ! Que le bon Dieu te bénisse et t'entretienne dans cette pieuse pensée... »

Zoungoula partit l'espoir au cœur. Cependant ce ne fut pas pendant six mois, mais pendant deux ans qu'on la fit passer par toutes sortes d'épreuves – devant lesquelles beaucoup d'âmes auraient faibli - avant de l'admettre à prononcer les premiers vœux. Elle devint Sœur Pierre Claver. Sa joie était sans bornes. Au bout de six autres années, on lui confia, comme elle le souhaitait, le soin des Noirs atteints de la maladie du sommeil. Elle soignait ses frères avec un dévouement admirable... La contagion la gagna. Elle s'en réjouit : « Je me suis donnée corps et âme au bon Dieu, disait-elle, maintenant Il veut tout prendre ; cela me prouve qu'Il a accepté mon sacrifice. Que puis-je désirer de plus ? »

Quand elle sentit la mort approcher, elle ne voulut pas, dans son humilité, qu'on lui apportât le saint Viatique. Répétant les paroles du Centenier, elle se fit mener agonisante à la chapelle pour y recevoir les derniers sacrements et prononcer ses vœux perpétuels.

Spectacle émouvant ! Sa compagne Kalouka, devenue religieuse comme elle, prit sur ses épaules le corps presque tout décharné de Sœur Pierre Claver, et avec mille attentions la porta à la chapelle. La chère mourante voulut se mettre à genoux devant la Table sainte. Soutenue doucement, elle reçut le Dieu d'amour pour la dernière fois et émit ses vœux perpétuels avec une foi et une piété qui durent ravir les chœurs angéliques. La force de son accent symbolisait la sincérité de son sacrifice.

Puis, cérémonie peu banale, l'Extrême-Onction lui fut administrée également devant la grille de communion.

Après une action de grâces tout imprégnée de la plus pure résignation, Sœur Pierre Claver, ramenée dans sa chétive case, murmurait à l'oreille de sa compagne :

« Ah ! Je viens de prononcer mes vœux perpétuels ; j'ai donné mon âme et mon corps pour toujours au bon Dieu. Beau cadeau en vérité ! Qu'est-ce qu'il pourra bien faire d'un pauvre squelette comme le mien ? »

Sur le soir, comme le Père aumônier venait prendre de ses nouvelles :

« Père, lui dit-elle, je ne veux pas qu'on fasse de frais à mon enterrement. Je suis une pauvre du bon Dieu, je veux qu'on m'enterre comme telle. Vous ne me mettez point un pagnon neuf ; la natte sur laquelle je suis étendue, quoique déjà usée, sera bien assez bonne pour envelopper mon cadavre ; vous ne prendrez pas non plus une corde pour me ficeler ; c'est encore trop cher pour moi ; une liane de la forêt suffira amplement ; je veux pratiquer mon vœu de pauvreté jusque dans la tombe. »

Puis, elle ne s'occupa plus que du bonheur d'aller retrouver le bon Dieu, et, au milieu de la nuit, dans un soupir d'amour, son âme monta vers les splendeurs éternelles où Dieu reçut dans son paradis, peut-être sans retard, cette âme privilégiée, fleur bien blanche, éclosée dans le bournier du paganisme.

Que Dieu est admirable dans ses saints !

Tels sont les résultats obtenus par nos Missionnaires dans les populations les plus sauvages de l'Afrique Centrale !

Monseigneur Augouard, (1852-1921)
Archevêque titulaire de Cassiopée,
Vicaire apostolique du Congo Français,
Apôtre des anthropophages.

Dates à retenir

Pour se préparer à la fête de Noël

Récollecion de l'Avent

Par M. l'Abbé Baudot



Samedi 6 décembre

10h00, à Prunay, au prieuré
Notre-Dame de Fatima.

Dimanche 7 décembre

10h00, à Charleville-Mézières,
à la chapelle Saint-Walfroy.

Mariage

Ce sont unis devant Dieu :

Monsieur Benoît Goedel et
Mademoiselle Aurélie Marlois,
le 18 octobre,

Activités paroissiales

Catéchisme | Reims : (hors vacances scolaires)
adultes | Tous les mardis à 19h30.

Messes dominicales &**Jours de fêtes d'obligation**

Reims (51) Eglise Notre Dame de France 8, rue Edmé Moreau (03 26 61 70 71)	Confessions : 10h45 Messe : 11h15
Charleville (08) chapelle Saint-Walfroy 20, rue de Clèves (03 26 61 70 71)	Confessions : 8h15 Messe : 8h45
Troyes (10) Chapelle Saint-Bernard 28, rue des Prés l'Evêque	Confessions : 17h30 Messe : 18h00
Saint Quentin (02) Chapelle de l'Immaculée Conception 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)	Messe : 10h45
Le Hérie la vieille (02) Cours Notre-Dame des Victoires rue du Château (03 23 61 00 83)	Messe : 8h30

lundi 17 novembre

**M. l'Abbé Boubée**

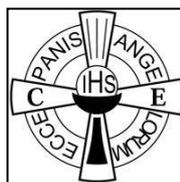
« Les conséquences de l'écran
dans l'éducation ».



19h30, à la Maison de la vie associative,
120 bis, rue du Barbâtre à REIMS

Intentions Croisades

**Croisade
Eucharistique**



novembre 2014 : pour les âmes du purgatoire et les mourants.

décembre 2014 : en réparation pour les péchés qui crient vers le ciel.

Tous les vendredis :
Pour la conversion des Musulmans

**Croisade
du Rosaire**



novembre 2014: Les croisés défunts et les âmes du Purgatoire.

décembre 2014: Pour hâter le triomphe du Cœur Immaculé de Marie, annoncé à Fati-

Messes en Semaine

	LUN .	MAR .	MER .	JEU .	VEN .	SAM .
Reims		Confessions : 18h00 Messe : 18h30			Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 10h30 Messe : 11h00
Prunay	Messes : 7h30 11h15	Messe : 8h30	Messes : 7h30 11h15	Messes : 7h30 11h15	Messe : 11h15	

Attention : Ces horaires étant soumis à de possibles variations, il est préférable de consulter les annonces de la semaine ou de se renseigner par téléphone au 03 26 61 70 71. Merci de votre compréhension.